

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

La séance est ouverte à 18 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe

DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. – Bonsoir à toutes et à tous, je vais pouvoir ouvrir ce Conseil Municipal en procédant à l'appel. (*L'appel est fait*). Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir nos travaux.

Délégations de pouvoirs

M. LE MAIRE. – Il convient tout d'abord que nous désignons un secrétaire de séance et j'ai reçu la candidature de Christian BOUARD. Y-a-t-il des objections ? Je n'en vois pas. Christian BOUARD sera donc le secrétaire de séance. Il convient d'approuver les procès verbaux des conseils municipaux des 26 septembre et 24 octobre. Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

M. RICHOMME. –Bonsoir Monsieur le Maire, excusez-moi de vous interrompre mais comme vous allez très vite au départ...On a aucune observation par rapport aux 2 comptes-rendus qui nous sont présentés, on a juste une question par rapport aux décisions qui sont prises avant que vous n'attaquiez l'ordre du jour et que vous passiez la parole à Monsieur GARRO. On se pose la question d'où est la décision du Maire n°509 ? Parce qu'elle n'est pas présente, ni énumérée dans l'ordre du jour.

M. LE MAIRE. –Et bien écoutez, je me retourne vers l'administration. Je leur demande de vous apporter les éléments de réponse à votre juste question. Je pense que c'est une erreur de copier/coller. On va vous la transmettre.

Donc, vous avez pris connaissance des délégations de pouvoirs, vous avez pris connaissance du rapport d'activité de la CCSPL et je vais tout de suite passer la parole pour rentrer dans le vif du sujet à Claude GARRO, notre rapporteur financier.

I. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

1. DM2

M. GARRO. – Merci Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Cinq délibérations à caractère financier pour cette séance. La première concernant la décision modificative n°2 à notre budget primitif. Cette décision modificative va prendre en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits comme il en a été le cas pour la DM1. Ça sera donc la dernière de cette année et elle se présente comme le budget, en section d'investissement et en section de fonctionnement. En section d'investissement c'est anecdotique puisque vous voyez que nous avons en dépenses comme en recettes l'inscription d'un crédit de 0,05 centimes d'euros. Il s'agit d'un ajustement d'arrondis. Concernant le fonctionnement, la décision modificative est équilibrée à hauteur de 510,53€ selon détail. En matière de recettes, nous avons tout d'abord une écriture à désinscrire. Il s'agit d'un produit de cession d'immobilisation. Ça concerne les copieurs qui ont été vendus suite au changement de parc municipal au cours de l'année. Nous l'avons inscrit en DM1 en recettes mais il s'agit d'une écriture purement technique qui n'a pas lieu d'affecter nos recettes au sens réel. Donc nous l'a désengageons, donc moins 5 187€. Par contre en recettes nouvelles, nous constatons un remboursement d'autres charges sociales ; il s'agit du supplément familial pour 2 792€ et de suppléments de redevances à caractère sportif en l'occurrence des recettes concernant la gymnastique municipale pour 2 906€, ce qui est un supplément par rapport aux crédits inscrits au budget primitif. Donc, en faisant la compensation de ces écritures en plus et en moins, nous avons un crédit net de 510,53€ en recettes. En dépenses, il y a lieu de trouver à hauteur de 24 157€ des ressources nouvelles pour financer ces deux dépenses nouvelles et non prévues au budget primitif. Ça concerne principalement le chapitre du personnel, les rémunérations sur un budget de douze

millions d'euros, ça n'est pas très important. Ceci dit en début d'année, il est vrai que l'on ne peut pas prévoir au centime près les dépenses en personnel de toute une année. Alors, au chapitre 012 nous avons à trouver 12 800€ pour compléter le poste rémunérations, 1 000 € pour compléter le poste médecine du travail et au chapitre 011 « Divers » ça concerne également les différentes catégories de rémunérations, 10 357€. Ceci faisant un total de 24 157€ que nous finançons de la façon suivante, tout d'abord en gagnant des crédits sur des postes déjà inscrits. Nous désaffectons 1 000€ au poste indemnités d'élus, nous enlevons 2 300€ au poste cotisations retraites élus, 1 380€ au poste formations des élus, 1 000€ au poste indemnités de logement instituteurs, 1 160€ et 1 273€ aux postes bourses et prix. Ce qui nous fait donc un total d'à peu près 22 000€. Pour aller à nos 24 157€ que nous avons à financer, nous ponctionnons sur les dépenses imprévues 15 534€. Les plus et les moins nous font bien un équilibre à 510,53€. Donc, une DM2 équilibrée en fonctionnement comme en investissement. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas donc je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	1	Jean-Marc RITA LEITE

2. Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015

M. GARRO. –C'est un classique annuel qui concerne les autorisations d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement entre le 1^{er} janvier de l'année et la date du vote du budget. La méthode prévue est de compter le quart des dépenses de l'espèce qui ont été inscrites l'année précédente. Sur la délibération vous avez donc au titre des chapitres immobilisations corporelles 21 et immobilisations en cours 23 les inscriptions budgétaires 2014. Le quart de ces sommes sera donc inscrit dans cette délibération et nous pourrons jusqu'au vote du budget 2015, qui devrait intervenir fin mars, début avril, engager, liquider et mandater à hauteur de 33 137€ en matière d'immobilisations incorporelles ; 633 414€ en matière d'immobilisations corporelles et 131 396€ en matière d'immobilisations en cours. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas donc je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

3. Indemnités de conseil 2014 du Receveur municipal

M. GARRO. –C'est une délibération que nous prenons tous les ans. Le receveur municipal est amené à exécuter des opérations pour la commune. Il a aussi une fonction de conseil lorsque nous avons des doutes sur une certaine inscription ou une certaine méthodologie à appliquer. Donc, en rémunération de ses conseils, c'est une particularité de cette fonction, et ça remonte à 1983, les conseils municipaux dont dépend le receveur municipal, votent une indemnité dont le calcul est assez complexe mais, vous l'avez sur la délibération, c'est toujours le même. Il s'établit pour l'année 2014 en brut à 2 773€ et en net à 2 555€. Particularité de l'année 2014, nous avons changé de percepteur au 15 juin ce qui fait que cette indemnité sera partagée prorata temporis entre Monsieur LOISEL et Madame DESCAMPS. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas donc je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

4. Transfert de charges du Conservatoire de Musique et de Danse du Val d'Essonne

M. GARRO. – Le syndicat Intercommunal de Musique et de Danse du Val d'Essonne voit ses activités reprises en direct par la CCVE. Par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2013, ce transfert de compétences a été adopté. Il a été fait l'objet d'un calcul d'évaluation des charges transférées et il est demandé à chacune des communes membres de la CCVE de se prononcer. Alors en ce qui concerne Mennecey, ça n'a aucune incidence financière puisque nous ne faisons pas partis de ce Syndicat Intercommunal. Donc c'est simplement pour permettre à l'opération de se réaliser que nous vous demanderons de vous prononcer favorablement puisqu'il faut qu'il y ait une majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant 50% de la population ou 50% des communes représentant les deux tiers de la population du territoire de la CCVE qui soient favorables pour que ce transfert soit acté et que les évaluations de charges qui ont été calculées soient maintenant appliquées. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas donc je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL (<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

5. Participation aux frais de déplacement des auteurs participant au festival du livre 2015

M. GARRO. – La dernière délibération concerne notre salon du livre qui aura lieu en février prochain qui monte en puissance et pour lequel nous avons des auteurs de plus en plus connus. Nous avons souhaité déjà l'an dernier pouvoir répondre à certains qui ont besoin de remboursements de frais soit d'hébergements, soit de kilomètres et prendre une délibération nous cadrant au maximum. Nous souhaitons pouvoir héberger certains de ces auteurs dans la limite de 60€ dans un hôtel de la région et prendre en charge pour ceux qui le demanderaient un certain nombre de kilomètres parcourus soit en véhicule, soit en train. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas donc je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS,
-------------	----	--

		Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

II. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

6. Rapport d'activité annuel pour les exercices 2013-2014 dans le cadre du bail emphytéotique administratif à la Société Nationale Immobilière (Trésorerie de Mennecy)

M. LE MAIRE. –Et bien sur cette belle unanimité, je peux remercier le rapporteur financier et passer la parole à Anne-Marie DOUGNIAUX qui a un certain nombre de rapports d'activités notamment à présenter formellement sachant qu'ils n'appellent pas de votes.

Mme. DOUGNIAUX. –Bonsoir. Le premier rapport d'activité est celui dans le cadre du bail emphytéotique administratif à la Société Nationale Immobilière pour la Trésorerie Municipale de Mennecy. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Donc c'est juste un prend acte.

7. Rapport d'activité annuel pour les exercices 2013-2014 dans le cadre du bail emphytéotique administratif à la Société Nationale Immobilière (Gendarmerie de Mennecy)

Mme. DOUGNIAUX. –Deuxième rapport, c'est dans le cadre du bail emphytéotique administratif à la Société Nationale Immobilière pour la Brigade de Gendarmerie de Mennecy. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

8. Rapport d'activité annuel 2013 de la commission communale d'accessibilité

Mme. DOUGNIAUX. –Ensuite, nous avons le rapport d'activité de la commission communale d'accessibilité. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

9. Vente par la Commune à Monsieur BERNARD Anatole de la parcelle cadastrée BI n°925 sise 7, rue de l'Ormeteau

Mme. DOUGNIAUX. –La commune en est devenue propriétaire suite à l'exercice du droit de préemption urbain. Monsieur VALÈS Sylvain et Madame LONGAUD-VALÈS Audrey avaient fait une proposition d'achat à la commune, qui avait donné lieu à une délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2013. Malheureusement, les époux VALES n'ont pas obtenu leur prêt bancaire. Donc, nous allons rapporter cette délibération et je vous propose d'accepter la proposition d'achat à 140 000€ net vendeur de Monsieur BERNARD Anatole. Avez-vous des questions ? Non, je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR,
-------------	----	---

		Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

10. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de déclaration préalable pour la construction d'une chatterie dans l'enceinte du Centre Administratif JACQUES BROZ sis 31, rue de Milly

Mme. DOUGNIAUX. –Vu la présence en recrudescence de chats errants sur la Commune qui peuvent entraîner des problèmes de salubrité publique, cela nécessite la construction d'un lieu d'accueil d'environ 12m² dédié à ces animaux. Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. –Je m'interroge car on nous demande ici de nous exprimer sur ça mais en réalité, la chatterie est déjà achevée ?

Mme. DOUGNIAUX. –Oui c'est une régularisation.

M. SCHENARDI. –Si c'est une régularisation, l'intitulé prête à confusion.

M. LE MAIRE. –Vous avez parfaitement raison. Ça arrive occasionnellement sur des travaux qui ne sont pas colossaux, je vous rassure.

Mme. DOUGNIAUX. –Je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

11. Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Mme. DOUGNIAUX. –Après l'approbation des cartes de bruit stratégiques en Conseil Municipal du 27 septembre 2013 ; cartes de bruit qui sont consultables sur le site internet de la ville et en Mairie Monique SAILLET, nous avons élaboré le projet de Plan de Prévention du Bruit dans

l'Environnement. Il a été porté à la consultation du public du 15 juillet au 15 septembre 2014 sous la forme d'un registre ouvert en Mairie Monique SAILLET et sur le site internet de la ville. À la suite de la consultation du projet de PPBE par le public, une synthèse des observations a été établie. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement qui tient compte des observations qui ont été faites lors de la consultation. Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. –Alors, ce n'est pas vraiment une question, c'est juste un commentaire que j'apporte à cette délibération. Nous n'avons pas de raisons de nous opposer à ce rapport, je pense qu'il est assez clair, le diagnostic est juste. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, sur Mennecy, on n'a pas de nuisances dues à un trafic ferroviaire ni à un trafic aérien intense. Par contre, on a des nuisances dues, sur quelques endroits, à un trafic routier un peu plus intense. Donc, ici on nous présente des actions de maîtrise du trafic, on nous parle de zone 20, zone 30, on nous explique que l'on va acheter des véhicules électriques ou hybrides, même si je ne suis pas sûr qu'hybride ce soit forcément plus silencieux ! Toutes ces mesures sont pour moi des « mesurette » et c'est un petit peu dommage. Je pense que réellement aujourd'hui, ce qui peut aggraver les nuisances sonores et notamment sur le trafic routier, on en revient toujours à la même chose, c'est l'urbanisation intensive de cette commune. Et d'ailleurs, j'ai en ma possession le tract qui avait été sorti en 2008 par l'équipe de Monsieur Xavier DUGOIN lors des municipales et qui dénonçait justement la construction de 450 logements à la papeterie. Et ces 450 logements ont bien été construits. Donc c'est dommage qu'aujourd'hui l'équipe dirigeante revienne sur des mesures qu'elle avait à cœur de mettre en œuvre avant les élections, en 2008.

M. LE MAIRE. –Bien, mon cher collègue, je vous remercie de vos remarques. Il ne vous aura pas échappé que si la population augmente sur Mennecy, elle croît de manière exponentielle au sud de Mennecy et que la faiblesse de ce diagnostic et des mesures proposées, par nature, est qu'ils vont bien au-delà de la seule commune. Ce sont des dossiers fondamentaux pour la commune, telle que la déviation du PN 19 qui a été portée par RFF et le Conseil Général et qui ont permis de fluidifier le trafic et en termes de bruit pour beaucoup d'habitants d'avoir des gains. C'est la desserte du Val d'Essonne aujourd'hui qui n'est pas portée, pas financée par le département. Qu'en sera-t-il après le mois de mars ? je ne suis pas devin et je ne sais pas lire dans le marc de café mais le cœur du sujet par rapport aux transports sur Mennecy, c'est ce dossier. Effectivement, le reste, reste malheureusement du domaine du cosmétique, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire, mais le cœur du combat, il est au département aujourd'hui plus que dans cette assemblée. Moi, je tenais au-delà de cela et en notre nom à tous, à remercier Anne-Marie DOUGNIAUX et ses services de l'urbanisme qui ont fait un travail colossal. Ces plans de prévention du bruit dans l'environnement pour imparfaits qu'ils puissent être, et si tout le monde peut aspirer à la perfection, personne ne l'atteint, c'est un travail absolument colossal. Ça a été des dizaines et des centaines d'heures de travail et énormément de réunions et ça a été une première pour le département au travers du travail qu'a fait Mennecy. À tel point que notre commune et ses services ont été amenés à être invités à présenter leur travail au niveau de la préfecture. Je tenais à le dire car c'est aussi important. Je vous rejoins en partie sur le fait que les propositions faites dedans, malheureusement si ça peut contribuer un peu, ça ne changera pas l'univers de la commune.

M. RICHOMME. –J'ai entendu dire que ce Plan de prévention du bruit nous a été imposé par la Commission Européenne, je crois que c'est Madame DOUGNIAUX qui l'avait dit en commission, je voulais savoir si vous confirmez ?

Mme. DOUGNIAUX. –Oui, c'est une directive européenne qui impose aux agglomérations de plus de 250 000 habitants de réaliser des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Comme

nous faisons partis de l'agglomération de Paris, nous sommes obligés de faire un Plan. Donc je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

III. ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Xavier DUGOIN

12. Rapports d'activité 2013 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement et d'Eau Potable du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

M. DUGOIN. – Comme précédemment, il s'agit juste d'un donné acte de la communication des rapports d'activités 2013 du SIARCE où la commune a une représentation. Il s'agit donc de 2 rapports annuels. L'un, sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement, et l'autre sur le prix et la qualité du Service Public de distribution d'Eau Potable. Je vous demande de prendre acte de la communication de ces 2 rapports qui ont été vus en Commission Consultative des Services Publics. Je le dis parce que ce sont des sujets très techniques, étant Président de ces structures, s'il y a des questions précises et particulières sur ces rapports qui datent un peu parce que c'est la logique qui fait que l'on traite l'année n-1 donc 2013, je vous demanderais de me les communiquer par écrit de manière à ce que je fasse des réponses circonstanciées. Tout le monde en a pris acte. J'en viens Monsieur le Maire avec votre autorisation, au rapport suivant.

13. Avis sur les modifications du périmètre et sur les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

M. DUGOIN. –C'est un avis aussi, bien classique. Chaque fois qu'une Intercommunalité ou un Syndicat spécialisé a une modification de son périmètre qui entraîne ipso facto une modification des statuts par rajout d'une commune ou d'une compétence d'une commune, chacune des communes membres, et c'est le cas au niveau du SIARCE où il y en a 47, doivent délibérer. En l'espèce, il s'agit de la commune de Soisy sur Ecole qui a délibéré pour intégrer le SIARCE, ce qui modifie donc le périmètre. Il vous est demandé de porter un avis favorable ou défavorable ou une abstention sur la venue de cette commune dans le syndicat. Je vais donc le soumettre au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

M. LE MAIRE. –Je vous remercie et je vais passer la parole au rapporteur des ordures ménagères, Monsieur BRANDON.

IV. DECHETS – ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Gilles BRANDON

14. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés CCVE (Communauté de Communes du Val d'Essonne)

M. BRANDON. –Merci Monsieur le Maire et bonsoir mes chers collègues. Comme tous les ans, là aussi nous avons un rapport sur l'activité d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères et de l'ensemble des déchets verts, du biflux et des points d'apports volontaires. Alors je ne vais pas vous infliger la lecture de la totalité du rapport parce qu'autrement, on y passe la soirée. Comme mon collègue Xavier tout à l'heure, si vous avez des questions particulières et bien, à ce moment là, formulez-les par écrit et on y répondra. Je vais quand même vous donner les grandes lignes de ce rapport parce qu'il y a des choses qui sont tout de même très intéressantes. Il faut savoir que globalement sur l'ensemble des enlèvements en 2014, nous avons une diminution de 6,3% du volume. Alors là, je parle de l'ensemble c'est-à-dire, déchets verts, ordures ménagères, biflux. Et si l'on regarde d'un peu plus près ces chiffres, on s'aperçoit que les ordures ménagères sont passées de 200,17 kg par habitant en 2012 à 185,88 kg par habitant en 2013. Il en va de même pour le biflux qui, de 41 kg passe à 38 kg. Les journaux eux passent de 7 kg à 6 kg. Le verre c'est assez particulier parce qu'il n'y a que 5 communes qui sont concernées. Et le verre passe de 21,94 kg à 21,27 kg. Donc là, on a une certaine stabilité. Les déchets végétaux, donc contrairement à ce que l'on pourrait croire, diminuent puisque l'on est passé de 36,80 kg à 31,66 kg. Et les encombrants, c'est aussi exprimé en kilo par habitant mais c'est un peu compliqué. Ça passe de 4,12 kg par habitant à 3,97 kg. Ce qui est plus intéressant, c'est de voir également que de 2008 à 2013, les évolutions de tonnage d'ordures ménagères, ont diminué de 33%. Donc, même avant l'instauration de la Réomi, ça avait déjà commencé parce que si l'on reprend des chiffres qui remontent à 2005, 2006, on s'apercevait déjà de cette diminution. Donc 33% pour la totalité. Si nous regardons la variation des tonnages de biflux, moi je vous l'ai dit tout à l'heure, on est en moyenne à 38,75 kg. L'évolution des tonnages de verres, on les a vu également, et point particulièrement intéressant également, c'est

la stabilité comme je le disais tout à l'heure des déchets végétaux et des encombrants. Sachant que les déchets végétaux ont diminué de 12,9 et les encombrants de 2,7 ; là on revient à une notion plus raisonnable que celle de tout à l'heure, le poids par rapport aux habitants. Les points d'apports volontaires voient leur développement se dérouler normalement avec malgré tout quelques difficultés et en particulier la déchetterie de Ballancourt qui a des conditions d'accès difficiles. Cette déchetterie doit normalement être fermée pour être rénovée et agrandie et entre temps une déchetterie devrait s'ouvrir au Coudray Montceaux ce qui permettrait de pallier à la fermeture provisoire de la déchetterie de Ballancourt. Par contre, il y a à cela des points négatifs. À savoir que nous enregistrons, alors je parle ici strictement pour la commune de Mennecy car nous raisonnons globalement sur les 21 communes qui sont concernées par la Réomi, et sachant que l'on n'a plus aujourd'hui les chiffres commune par commune, on nous fournit des chiffres par tournée. Dans le cadre du nouveau marché, le prestataire a donc réalisé des tournées et pour optimiser ces tournées, il ne traite pas forcément une commune dans son intégralité mais une partie de la commune et une partie des communes environnantes. Par contre, ce que nous pouvons également dire, c'est qu'en termes de dépôts sauvages de déchets, là on peut raisonner sur la commune de Mennecy et on assiste à une explosion des dépôts sauvages à savoir que pour relever les poubelles de ville c'est-à-dire, les poubelles qui sont à la disposition de nos concitoyens, il y a 2 ans ça représentait une benne de 15m³ par semaine, y compris les dépôts sauvages. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à pratiquement 2 bennes de 30m³ par semaine. Donc là, il y a un véritable problème qui est lié à des incivilités, ça c'est vrai, mais aussi peut-être une conséquence de la Réomi. Donc voilà en quelques mots la présentation de ce rapport. S'il y a des questions, il sera plus facile de les poser par écrit pour y répondre. Donc ce rapport ne demande pas de vote puisque c'est un porté à connaissance comme on l'a précisé.

15. Application des tarifs de vente des bacs composteurs bois et plastique et des bioeaux

M. BRANDON. –C'est une délibération sur la fixation du prix des composteurs plastiques, bois et des bioeaux de 8 litres. Il faut savoir que cet ensemble d'éléments est acheté par la Communauté de Communes et ensuite les différentes communes commandent ce dont elles ont besoin. On ne réalise pas de bénéfices, c'est revendu l'euro pour l'euro. Donc globalement, le tarif qui est fixé il est fixé par le fournisseur, entre guillemets, la CCVE et il nous appartient de l'entériner. À partir du 1^{er} décembre 2014, donc c'est en fait une régularisation, le composteur plastique de 400 litres est à 3,36€, le composteur bois de 400 litres à 4,68€ et le bioeaux de 8 litres à 0,23€. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
-------------	----	---

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

V. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Annie PIOFFET

16. Subvention 2015 aux associations par anticipation au vote du Budget Primitif 2015 avec paiements fractionnés

Mme. PIOFFET. –Bonsoir. Alors cette délibération concerne les subventions aux associations pour l'année 2015. Les associations d'intérêt local ainsi que celles qui sont inscrites dans des projets caritatifs et dans la recherche médicale doivent pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions dès l'année 2015. Il est donc proposé au Conseil Municipal avant l'adoption du budget primitif d'attribuer les subventions aux associations. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

M. LE MAIRE. –Juste avant d'enclencher le vote, j'inviterai les élus qui seraient membres d'une association, au sein d'un bureau associatif d'une association subventionnée à bien le signaler au secrétariat de séance pour qu'ils soient marqués comme « n'ayant pas pris part au vote » pour une question purement réglementaire. Le secrétariat de séance a déjà, pour ceux dont ils avaient connaissance d'activités, pris le soin de les marquer comme « n'ayant pas pris part au vote », mais pensez-y les uns ou les autres.

Mme. PIOFFET. –Merci Monsieur le Maire, donc nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VI. PERISCOLAIRE – RESTAURATION

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

17. Approbation de l'avenant n°5 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale de la ville de Mennecy

Mme. PERUZZO. –Bonsoir. Donc cette délibération a pour objet l'approbation de l'avenant n°5 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale. Cet avenant n°5

qui nous permet d'affiner l'impact de la réforme scolaire sur le nombre de repas commandés. Donc nous avons une commande de + 12 000 repas par an. Et de 185 000, nous passons à 197 000 repas. Sachant aussi que de ce fait le prix du repas diminue de 11 centimes d'euros sur le prix du repas même. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

18. Présentation du rapport d'activité 2013 de la délégation de service public de restauration scolaire et municipale de la ville de Mennecy (ELIOR)

Mme. PERUZZO. –Donc même remarque que Gilles BRANDON, si vous avez des questions plus précises, vous nous les faites parvenir et on vous fera des remarques plus précises.

M. RICHOMME. –Oui Madame PERUZZO, c'est une remarque que j'ai faite lors de la commission et comme je n'ai eu le plaisir de vous y voir, je la transmets au Conseil et à Monsieur le Maire. Ce contrat avec Elior, ça fait plusieurs années que nous l'avons. Il y a eu des investissements lourds qui ont été faits au début de cette DSP et de cette délégation, et aujourd'hui, l'entreprise fonctionne avec des travaux sur les villes, il n'y a pas de soucis. Il y a un bénéfice net de plus de 80 000€ par an pour l'entreprise, et face à cela, on a une grille tarifaire du quotient familial appliqué aux familles que nous trouvons très injuste. Donc, nous souhaitons que le Maire renégocie légèrement à la baisse cette marge même si nous savons très bien qu'une entreprise privée doit faire du bénéfice et nous allons dans ce sens, mais il y a aussi le soucis des menneçois qui sont dans une période difficile comme vous l'avez vous-même dit, Monsieur le Maire, et de telle façon à ce que nous pourrions réajuster les quotients familiaux pour qu'ils soient plus justes.

M. LE MAIRE. –Je vous remercie de votre suggestion et de votre remarque, nous en prenons bonne note. Madame PERUZZO.

Mme. PERUZZO. –Pas d'autres questions ? Donc c'est juste un prend acte.

19. Actualisation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternel et primaire J.Judith et Les Myrtilles

Mme. PERUZZO. –Dans le règlement pur, on a simplement ajouté que nous demandons aux familles de s'assurer que leurs enfants soient propres. Ce qui nous pose un problème quant à l'accueil des plus petits avec des enfants qui ne sont pas propres du tout. Dans le cas contraire, ils ne pourraient pas être accueillis. Sur les tarifs garderie et sur le temps garderie-périscolaire, nous revenons à peu près à ce qui était l'année dernière. Le forfait s'étendra de 16h à 17h30 pour le

même tarif pour moins pénaliser les parents par rapport à la réforme scolaire. Pas d'autres questions ? Je n'en vois pas, donc je soumetts au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

M. LE MAIRE. –Je vous remercie Madame PERUZZO, je vais passer la parole à Jean FERET concernant les points scolaires. Jean FERET que je tenais à remercier pour le travail qu'il a fait avec les services municipaux, de concertation et d'échanges avec l'ensemble des directrices et le directeur des écoles élémentaires et maternelles de la commune, ainsi qu'avec les fédérations de parents d'élèves concernant la modification des périmètres de carte scolaire et que je remercie doublement puisqu'en plus de la liste nominative des rues, il vous a fait diffuser une carte en couleur, ce qui est souvent plus parlant que d'avoir des noms de rues qui s'étalent.

VII. SCOLAIRE

Rapporteur : Jean FERET

20. Modification des périmètres de la carte scolaire

M. FERET. –Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous les collègues. Je vous ai distribué normalement à chacun d'entre vous une carte. S'il y a une personne qui n'en a pas, j'en ai encore 2 en plus. Donc c'est de l'ajustement, rien de révolutionnaire. Il s'agit de s'adapter à l'évolution de l'urbanisme de la ville en anticipant aussi ses évolutions. Pour cela les services comptent les maisons et les enfants dans chaque maison parmi ceux que nous connaissons et font des prévisions, des hypothèses sur la démographie des logements à venir. Donc par exemple, sur le secteur maintenant de l'Ormeteau, avenue Darblay, côté papeterie de l'avenue Darblay, il reste aujourd'hui 111 logements vacants. Il faut cependant faire l'hypothèse qu'ils ne seront pas vacants en septembre 2015 et nous avons fait l'hypothèse, c'est un exemple, qu'il y aura 30 enfants qui concernent nos écoles, donc hors collège et hors lycée, et qui viendront de ces 111 logements. Nous avons fait l'hypothèse que 10 enfants seront d'âge maternel et 20 d'âge élémentaire et on projette ça sur différentes hypothèses de carte pour voir ce que cela donne en évitant au maximum d'avoir à créer une classe dans une école qui n'a plus de classe de disponible ou de provoquer une fermeture de classe parce que le secteur de cette école se dépeuplerait. Donc la carte qui vous est proposée ne provoque qu'une ouverture à l'école de la Jeannotte élémentaire selon ces prévisions. Ce n'est pas une décision ce que je viens de vous dire, parce que la décision d'ouvrir et de fermer, elle est prise

déjà par l'éducation nationale et pas par nous, et sur des effectifs qui seront mesurés une dernière fois, le 8 janvier. Mais on anticipe le plus possible et il n'y aura donc pas de révolution normalement dans les effectifs à la rentrée. Néanmoins, il y a beaucoup d'hypothèses et des aléas. Imaginons qu'il n'y ait que 20 enfants sur les 111 logements vacants aujourd'hui, ou 40, ça peut avoir un impact. Sur le plan, vous avez des vignettes qui attirent votre attention sur ce qui a changé par rapport à la carte actuelle, je pense que c'est assez clair, ce n'est pas la peine de commenter maintenant. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. –Oui Monsieur FERET, je vous remercie pour cette carte qui donne beaucoup de visibilité aux secteurs de Mennechy. J'ai une petite question car on s'interroge énormément sur le fait que la résidence des acacias va maintenant être sur l'école de la Sablière et de l'Ormeteau. Donc, cela sous-entend que dans la résidence des acacias il y a moins d'enfants ou beaucoup trop d'enfants dans le secteur Jeannotte ? C'est quoi les variables d'ajustement ? Il y a un secteur qui a du être modifié en termes de prospection puisque du coup on ne se retrouve plus avec les acacias dans l'école de la Jeannotte.

M. LE MAIRE. –Bien, là-dessus, si tu permets Jean, il y a une double problématique. Il y a une double problématique d'une part, d'écoles chargées sur la Jeannotte et d'autre part, d'écoles en baisse d'effectifs sur la Sablière et l'Ormeteau. Donc ensuite, on est aux frontières des cartes scolaires Jeannotte, Clos Renault, Ormeteau et Sablière selon qu'on parle des maternelles ou des élémentaires. Le parti qui a été celui que nous avons pris avec les enseignants et avec les parents d'élèves c'est d'essayer de maintenir l'effort que nous avons fait, en bougeant la carte scolaire pour l'agrandir de la Jeannotte il y a 3 ou 4 ans, de mixité sociale. Je rappelle que la Jeannotte était une école il y a de cela 6 ans qui comprenait pratiquement trois quart d'enfants issus de logements sociaux, que nous avons agrandis, comme il y avait des pertes d'effectifs, le périmètre de la carte scolaire de la Jeannotte sur des secteurs aux logements privés. À partir du moment où on le rétrécit un petit peu, de deux choses l'une, soit on retirait des secteurs aux logements privés, soit on retirait des secteurs mixtes comme les Acacias qui comptent moitié de logements sociaux, et moitié de logements en accession. C'est le choix qui a été pris. Choix qui a été pris également parce que les Acacias sont quasiment équidistants de la Jeannotte ou de la Sablière. J'espère avoir répondu à vos interrogations.

M. SCHENARDI. –Moi, j'ai une question qui concerne la Sablière. Il y aurait une classe qui serait construite en préfabriqué, je voulais savoir où elle serait construite dans le périmètre de l'enceinte scolaire ?

M. FERET. –C'est déjà dans l'enceinte de l'école de la Sablière et pas ailleurs mais il y a plusieurs hypothèses, les services techniques y travaillent. Ça sera à côté, rue de l'arcade ou rue des écoles, côté rue de l'arcade mais sans que l'on soit plus précis, il y a une étude qui est faite en ce moment. À l'opposé du garage, voilà. Et cette idée de créer très rapidement une classe supplémentaire pour savoir répondre à l'effectif qui monte dans le secteur Sablière/ Ormeteau n'a pas d'impact sur l'idée de remplacer le garage municipal par un bâtiment en dur plus tard. Là, il s'agit à la fois d'augmenter la capacité dans le centre ville, et ce qui est important c'est de bien comprendre que les enfants qui rentrent en maternelle maintenant, seront ceux qui seront en élémentaire dans 3 ans au moment où tous les nouveaux logements dont les permis de construire sont déjà accordés mais pas encore construits, arriveront eux aussi dans le secteur de la Jeannotte. Donc c'est maintenant en déplaçant des logements de la Jeannotte vers la Sablière que nous évitons une saturation complète du groupe scolaire de la Jeannotte. Enlever des logements du secteur de la Jeannotte, ça ne va pas provoquer de fermeture, au contraire. Donc encore une fois, les chiffres que je vous donne sont des prévisions soumises à des aléas, mais nous voyons compte tenu de ce que nous connaissons de la démographie de Mennechy aujourd'hui, 310 élèves en élémentaire y compris la CLIS à la Jeannotte élémentaire

sur 12 classes plus une CLIS et en maternelle, nous voyons 167 enfants répartis dans 6 classes. Donc ce sera un groupe scolaire très plein, 477 enfants dans les 2 écoles répartis sur 12+1+6 donc 19 classes. Avez-vous des questions ? Non, passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL (<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

21. Présentation du rapport d'activité 2013 de la société VERVILIA, titulaire du contrat de partenariat pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire de la Verville

M. FERET. –Le point suivant est un donné acte. C'est le rapport annuel d'activité du titulaire du PPP de la Verville. Donc c'est très technique, nous n'irons pas dans tous les détails aujourd'hui mais si vous avez des questions, vous pouvez les poser. Le point remarquable qui doit être dit c'est que ce rapport concerne une année où il n'y a eu qu'un trimestre d'exploitation. Rappelez-vous, il s'agit du rapport sur l'année 2013 et que l'école a été mise à disposition le 30 août 2013. Donc l'exploitation elle, n'a eu lieu que pendant le 4^{ème} trimestre 2013 et évidemment ce que la ville a payé au titulaire, c'est-à-dire le chiffre d'affaire de la société dont on parle, ne porte que sur un trimestre d'activité. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. –Lors de la commission, et puis on en avait connaissance, il a été signalé qu'il y a eu un incident par rapport à une fuite d'eau puisque l'école a perdu plus d'eau en un trimestre qu'en une année de fonctionnement. Apparemment c'est un défaut de construction qui a eu lieu sous la chape. Donc je voulais un point d'information, un sur les travaux, s'ils ont été réalisés ? Je pense que oui mais je voudrais avoir une confirmation. Et sur deux, la facture de cette quantité colossale d'eau. A-t-elle été négociée ?

M. LE MAIRE. –Alors si tu permets, un les travaux ont été faits, et deux, la surfacture sera remboursée à la commune par le prestataire.

M. FERET. –Y-a-t-il d'autres questions ? Non, donc il n'y a pas de vote, c'est un donné acte. Merci.

M. LE MAIRE. –Merci beaucoup Monsieur le rapporteur et pour terminer les points RH avec Xavier DUGOIN.

VIII. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

22. Création de 2 postes de rédacteurs territoriaux

M. DUGOIN. –Merci Monsieur le Maire. Donc cinq rapports bien classiques. Un premier rapport pour la création de 2 postes de rédacteurs territoriaux. Comme vous avez pu le lire, il s'agit de permettre la nomination de 2 agents. Avez-vous des questions ? Non, passons au vote.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

23. Création d'un poste de psychologue vacataire dans les structures de la Petite Enfance

M. DUGOIN. –Deuxième rapport, il s'agit de la création d'un poste de psychologue vacataire dans nos structures de la Petite Enfance. C'est tout-à-fait nécessaire pour le suivi médical des enfants. Avez-vous des questions ?

Mme. GIRARD. –Bonsoir, est-ce que vous avez des cas recensés sur la commune qui justifieraient cet emploi de psychologue ?

M. LE MAIRE. –Il y a un suivi sur toutes les structures, c'est d'ailleurs une des particularités des structures publiques d'accueil de petite enfance. Sur toutes ces structures là, il y a systématiquement recours à un psychologue pour suivre effectivement des enfants qui peuvent être en situation compliquée, des parents parce que des fois c'est aussi des problèmes de parentalité qui apparaissent. Et essayer quand il y a un problème d'avoir un accompagnement et de le signaler au plus tôt. En fonction des communes, en fonction des personnes inscrites sur les crèches, le niveau d'emploi ou de vacation est plus ou moins important mais c'est quelque chose qui est systématique sur ce type de structure. Après effectivement, s'il y a des cas qui peuvent le nécessiter, on n'est pas non plus sur quelque chose de dramatique. Quand on dit un psychologue, ce n'est pas forcément l'image d'un enfant qui serait violent, qui chercherait à étrangler ses petits camarades à 2 ans, ça peut être aussi des problèmes liés à la propreté, liés au lien affectif avec d'autres enfants, voilà, c'est vraiment essayer d'avoir un accompagnement au plus proche des familles. Tout le monde ici est, a été ou sera parent. Quand vous confiez un enfant de moins de 3 ans à quelqu'un ou à une structure publique, vous confiez juste ce que vous avez de plus précieux. Je pense que c'est important là-dessus d'assurer le meilleur suivi possible.

Mme. PERUZZO. –Si je peux juste ajouter quelque chose, la psychologue intervient aussi sur tout le périscolaire et apporte une aide aussi à nos animateurs qui parfois sont démunis sur des enfants

de plus de 3 ans par rapport à une difficulté qui est passagère ou qui dure plus longtemps. Elle intervient aussi sur le périscolaire et sur le Centre de Loisirs.

M. DUGOIN. – Bien y-a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

24. Création d'un poste d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe

M. DUGOIN. – Nous en venons maintenant à la création d'un poste d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe. Il s'agit de permettre un changement de filière d'un agent qui est dans la maison. Bien y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

25. Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes

M. DUGOIN. – Il s'agit d'un toilettage bien classique qui consiste à supprimer les postes non pourvus. Il y a eu, ça ne vous a pas échappé un avis favorable du comité technique qui n'a plus le libellé paritaire même s'il reste paritaire parce qu'il y a eu un changement. Maintenant les comités

sont juste comités techniques mais de fait, ils restent paritaires. Il s'agit, j'en donne lecture, de supprimer des postes non pourvus. Il s'agit de 3 postes d'Assistants d'enseignement artistique, 5 postes d'Assistants d'enseignement artistique, je vous passe les grades et un poste de professeur d'enseignement artistique. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

26. Création d'un poste en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE)

M. DUGOIN. –Dernier rapport, création d'un poste en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Il s'agit d'accompagner un demandeur d'emploi dans une démarche d'insertion professionnelle dans le cadre bien classique de ce type de contrat aidé. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr jusqu'à 18h18</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

